



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reductions d'impôt

Question écrite n° 48963

Texte de la question

M. Philippe Houillon attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la possibilité d'envisager la deductibilité fiscale de certains frais d'hospitalisation. Il s'agit en l'espèce, de frais occasionnés par un long séjour en établissement médicalisé pour des personnes grabataires. Dans la plupart des cas, ces personnes n'ont pas d'autre solution que de recourir aux services de tels établissements car le bénéfice d'une aide à domicile leur est refusé, compte tenu du degré de leur handicap. Or le coût des services d'une aide à domicile est deductible fiscalement. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager une deductibilité similaire en ce qui concerne les frais de cette hospitalisation de type particulier.

Données clés

Auteur : [M. Houillon Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48963

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1018